

Séance du 23 juillet 2012

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 17 juillet 2012, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, M. Labayle, Mmes Bisauta, Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoint ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Boé, Castel, MM. Lacassagne, Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mme Doucet-Joyé, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Dumas à Mme Lauqué, M. Gouffrant à Mme Durruty, Mme Chevrel à M. Escapil-Inchauspé, Mme Chabaud-Nadin à M. Etchegaray, Mme Darmendrail à M. Lacassagne, Mme Demont à M. Causse, Mme Salducci à Mme Doucet-Joyé, Mme Thicoipé à M. Soudre, Mme Loupien Suares à M. Etcheto.

EXCUSEE : Mme Pibouleau-Blain.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

Mme Lauqué présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : **EDUCATION ET VIE SOCIALE** – Modification du règlement intérieur des services périscolaires.

Par délibération en date du 15 décembre 2011, le conseil municipal a adopté le règlement intérieur des services périscolaires, suite à la mise en place du dispositif de réservation des repas.

Il convient aujourd'hui de modifier ce règlement (articles VI et VII) afin de préciser certaines dispositions en termes de réservation et de paiement.

Aussi, il est demandé au conseil municipal d'approuver le règlement intérieur des services périscolaires ci-annexé, intégrant ces modifications applicables dès le 4 septembre 2012.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.